

**38ème Congrès national corporatif
6ème Congrès de la C.G.T.-F.O.**

du 15 au 18 avril 1959

Paris - Palais de la mutualité

INTERVENTION D'ALEXANDRE HÉBERT: DISCUSSION SUR L'ALGERIE...

Le Président: La parole est à Hébert, de l'U.D. de la Loire-Atlantique.

Hébert: On a entendu à cette tribune des jugements assez sévères sur la C.I.S.L. Je voudrais dire très simplement que je suis de ceux qui ont été en désaccord avec certaines des positions prises par la C.I.S.L. touchant au problème algérien, et je suis comme Lapeyre, très affecté par le fait que la C.I.S.L. n'ait pas protesté lorsque mon camarade Vitali a été lâchement assassiné, non par des militants du F.L.N., mais par des tueurs à la solde du F.L.N.

Ceci dit, il y a deux façons de concevoir les rapports entre organisations. Il y a celle qui consiste à apporter des critiques systématiques et il y a celle qui consiste à opposer à une position qu'on estime fautive, une position qu'on estime juste. En tout état de cause, nous ne pouvons pas, en tant que C.G.T.F.O. contester ne fût-ce que partiellement, le droit incontestable à la C.I.S.L. de prendre pleinement ses responsabilités. Ces décisions, ces prérogatives appartiennent aux instances régulièrement élues de la C.I.S.L. et je voudrais dire que notre C.G.T.F.O., et plus particulièrement notre camarade Bothereau, qui est notre représentant à la C.I.S.L. a défini une position originale sur le problème algérien, une position qui n'est pas celle de la C.I.S.L., qui n'est pas celle qu'on veut bien critiquer ici et je voudrais dire précisément aux camarades d'Algérie qui nous demandent aujourd'hui de supprimer le membre de phrase «*négociations sans préalable ni exclusive*» que, précisément tel est le mérite de la position de la C.G.T.F.O., c'est que nous ne reconnaissons à personne la possibilité de s'arroger le droit de parler au nom du peuple algérien; d'avoir le monopole de la représentation du peuple algérien. Et, lorsque nous disons «*sans préalable, sans exclusive*», cela signifie que nous voulons que la solution soit trouvée en tenant compte de tous les courants de tout ce qui compose la réalité de la population algérienne.

Et c'est pourquoi je pense que le Congrès serait bien avisé de ne pas modifier cette résolution.

Je voudrais aussi attirer votre attention, parce que cela a été le souci notamment du C.C.N. de Saint-Brieuc, nous avons dit: Quelle que soit la solution à apporter au drame algérien, nous, en tant que syndicalistes, il y a des limites que nous devons fixer. En tant que syndicalistes, nous devons dire aux diplomates, aux diplomates qui n'obéissent pas aux préoccupations de la classe ouvrière, ce que nous voudrions voir comme garanties et ces garanties, elles sont très simples, garanties des libertés démocratiques, garanties aussi qu'il n'y aura pas d'extermination d'une des parties en présence, garanties aussi que nous pourrions, que le mouvement syndical pourra jouer son rôle.

Je voudrais dire également que si la C.I.S.L. n'a pas condamné le génocide de Melouzza, est-on bien sûr que, du côté de la C.G.T.F.O. - oh! camarades, je sais que ce n'est pas facile - on a toujours condamné avec suffisamment de force les exactions, des crimes qui se commettent en notre nom. Car il s'en commet aussi, des exactions, des crimes en notre nom, et l'ignorance dans laquelle nous tient la grande presse n'est pas, à mon avis, une excuse suffisante.

Et je voudrais, à ce sujet, camarades, bien dire au Congrès que je suis de ceux qui pensent que nous devons prendre pleinement nos responsabilités, y compris avec la C.I.S.L., mais que nous ne pouvons, en aucun cas, nous placer sur un terrain étroitement nationaliste, et que nous devons, si nous prenons nos responsabilités, les prendre totalement et d'abord et avant tout balayer devant notre porte.

Je voudrais aussi répondre à Le Bourre que si nous n'avons pas parlé du plan de Constantine, c'est peut-être parce que pour nous, le plan de Constantine a dans les faits un peu la même importance que le comité d'expansion économique de la Loire-Atlantique, c'est-à-dire peu de chose, et parce qu'en tout état de cause c'est un problème économique qui devrait être traité à la commission économique et non pas à la commission sur l'Algérie.

Nous nous sommes efforcés de faire un texte de compromis, un de ces textes qui ne satisfont totalement personne, mais qui ont au moins le mérite de rester sur le terrain des idées généreuses du syndicalisme, de celles qui veulent que nous nous préoccupions aussi de garantir les droits des travailleurs.

Si notre résolution est courte, je pense qu'en dépit de cela c'est un texte de compromis suffisamment clair et c'est pourquoi je demanderai à tous les camarades de la voter unanimement, d'autant plus qu'elle ne fait que confirmer ce qui est déjà la règle de notre organisation et ce qui permet aujourd'hui au syndicalisme Force Ouvrière de dire, tant à ceux qui nous critiquent sur le plan intérieur, qu'à nos camarades éventuellement de la C.I.S.L., que la C.G.T. Force Ouvrière, dans un drame difficile comme le drame du problème algérien, a su prendre elle aussi et peut-être elle seule, totalement, ses responsabilités. C'est tout.

(Applaudissements.)
